

N°DBCA-2020-004

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DU CIS DU HAVRE SUD
AVENANT N°1 : COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET FORFAIT DEFINITIF
DE REMUNERATION**

Le 30 janvier 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2014-CA-49 du 14 novembre 2014 portant sur la création de l'autorisation de programme relative à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours au Havre Sud,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération du Bureau du conseil d'administration n°2019-DBCA-2019-026 du 04 avril 2019 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du Cis Le Havre Sud.*

*

* *

Par délibération en date du 14 novembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a validé le projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours du Havre Sud via la création d'une autorisation de programme d'un montant de 10 200 000 € comprenant notamment :

- le coût des différentes prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, sondages...),
- le coût de la dépollution du terrain,
- le coût des travaux de construction du futur centre d'incendie et de secours,
- le mobilier permettant d'équiper le futur centre,
- le coût des travaux à effectuer dans le centre actuel,
- ...

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe dont le mandataire est la SCP Lucet Lorgeoux Architectes, pour un taux de 11,77%, soit un forfait provisoire de rémunération de 554 955,50 € HT, sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 4 715 000,00 € HT (valeur septembre 2017).

Les études d'avant-projet définitif (APD) ont permis de stabiliser le programme des travaux en apportant quelques adaptations au projet d'origine (prise en compte des remarques des utilisateurs et de la ville du Havre, l'ajout de la terre végétale nécessaire après la dépollution du terrain...) et en faisant évoluer les besoins du Sdis 76, notamment avec l'augmentation du nombre de chambres.

A l'issue de la phase APD, le nouveau coût prévisionnel des travaux, servant de référence pour la suite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, s'élève à 5 256 190,00 € HT (valeur septembre 2017), soit une augmentation de 11,48%.

L'arrêt de ce nouveau coût prévisionnel des travaux permet de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 618 653,56 € HT.

*

* *

Cet avenant engendrant une augmentation de 11,48% par rapport au montant d'origine du marché, la commission d'appels d'offres a eu à statuer sur ce dossier. Elle s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 30 janvier 2020.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200130-DBCA-2020-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 31/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER